

Compte-rendu de séance du conseil municipal Du 22 janvier 2026 à 19 h 00

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Etaient présents 09: CHOISNEL Nicolas, DELFOUR Denis, Jean-Jacques BERTALOT, FERNANDEZ Loïc, LAMARQUE Caroline, LAUNET Colette, LENSEIGNE Isabelle, KOHLER Joël, TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) 3 : GIRARD Aymeric, PRETI Frédéric, SAVOCA Enrico,

Absent(es) 1 : DUCASSE Patrick

Pouvoir(s) 3 : PRETI Frédéric donné à LAMARQUE Caroline
SAVOCA Enrico donné à LAUNET Colette
GIRARD Aymeric donné à FERNANDEZ Loïc

Secrétaire de séance : Christine TRONGUET

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- MHAD : Acceptation don,
- Motion soutien aux agriculteurs,
- Espace culturel : Attribution du marché de réhabilitation aux entreprises,
- Divers

01-2026 DON ASSOCIATION MHAD (Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain)

Nomenclature : Finances locales – 7.1 décisions budgétaires

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un chèque d'un montant de 1 390 euros (Mille trois cent quatre-vingt dix euros) déposé par l'Association M.H.A.D. de Moncrabeau (Moncrabeau Hier Aujourd'hui Demain) pour financer des travaux de restauration.

Le conseil municipal remercie vivement l'association et accepte :

- la somme de 1 390 € qui sera budgétisée à l'article 10251 « Dons et legs en capital »

Permettant de financer des travaux de restauration.

02-2026 -Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture française

Nomenclature : 9. Vœux et motions

Le Conseil municipal de Moncrabeau,

Considérant la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par une dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable des prix des céréales et une augmentation continue des charges de production ;

Considérant la suppression de nombreuses matières actives phytosanitaires sans solutions alternatives viables, conduisant certaines filières agricoles à de véritables impasses sanitaires spécifiques au contexte français ;

Considérant la mobilisation massive et persistante de l'ensemble du syndicalisme agricole depuis plusieurs années, traduisant un malaise profond et durable du secteur ;

Considérant l'opposition largement exprimée par le monde agricole au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, traité jugé incompatible avec les exigences sanitaires, environnementales et sociales imposées aux agriculteurs français ;

Considérant que si une large majorité de Français se déclare attachée à son agriculture, les actes politiques concrets permettant d'en assurer la pérennité tardent à se matérialiser ;

Considérant que les réponses apportées jusqu'à présent relèvent davantage de mesures ponctuelles que d'un véritable traitement de fond, seul à même de répondre durablement aux difficultés structurelles du secteur ;

Considérant l'instabilité politique nationale susceptible de remettre en cause les engagements financiers annoncés et d'aggraver l'incertitude pesant sur les exploitations agricoles ;

Le Conseil municipal affirme solennellement :

- Son **plein soutien aux agriculteurs** et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire ;
- Sa **demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur**, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable ;
- Son opposition à la **surtransposition des normes européennes**, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative ;
- Sa demande de **simplification administrative immédiate**, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité ;
- Son refus de toute logique de **contrôle excessif et de surveillance généralisée**, sans dialogue ni accompagnement ;
- Son exigence qu'aucun **produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace** et économiquement viable.

En conséquence, le Conseil municipal :

- Adopte la présente motion ;
- Décide de la transmettre à Monsieur le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés ;
- Réaffirme son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée.

03-2026 - MARCHÉ PUBLIC TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET EXTENSION D'UN BÂTIMENT POUR LA CREATION D'UN PÔLE CULTUREL.

(CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES)

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 08 septembre 2020 concernant les délégations permanentes consenties au maire par le conseil municipal pendant la durée de son mandat, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables (procédure adaptée) en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du 07 septembre 2021, désignant Madame Marine MERLE, architecte DPLG à Nérac, et lui attribuant la mission de maîtrise d'œuvre et le suivi du dossier et des travaux du projet de réhabilitation d'un bâtiment communal pour la création d'un pôle culturel à Moncrabeau :

Considérant la consultation n°2025-01 | Réaménagement et extension d'un bâtiment pour la création d'un pôle culturel – Moncrabeau et son déroulement :

- Date de lancement de la procédure sur DEMAT-AMPA : 15/11/2025
- Délai limite de remise des offres : 15/12/2025 à 12h00
- Critères pondérés de sélection des offres :
 - Prix des prestations : 60%
 - Valeur technique : 40%

Vu l'ouverture des plis effectuée le 15 décembre 2025 et le rapport d'analyse des offres établi le 19 janvier 2026 par l'architecte Madame Marine MERLE,

Vu les entreprises retenues pour effectuer ces travaux d'un montant de **246 777.61 € HT** soit **296 133.13 € TTC**.

Le Conseil Municipal, conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres établi par l'architecte, décide de conclure avec les entreprises ci-après, le marché public pour les travaux de réaménagement et extension d'un bâtiment pour la création d'un pôle culturel sis 106 impasse des Pompiers à Moncrabeau pour un montant total de travaux de **246 777.61 € HT** soit **296 133.13 € TTC**.

Entreprises attributaires :

Lot n° 1 : GROS ŒUVRE- DEMOLITION- ENDUITS

Attributaire : Société Auxiliaire Construction SAC – Menaudon Sud – 47180 Sainte Bazeille
Montant : **69 349.00 € HT** soit **83 218.801 € TTC**

Lot n° 2 : CHARPENTE BOIS-COUVERTURE-ZINGUERIE

Attributaire : Entreprise GOACOLOU – Coste de Bacoue 47700 CASTELJALOUX
Montant : **13 792.64 € HT** soit **16 551.17 € TTC**

Lot n° 3 : CHARPENTE METALLIQUE – BARDAGE- ZINGUERIE

Attributaire : Entreprise ROSSO CHARPENTES METALLIQUES– 1175 route de Lascombettes – 47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT
Montant : **46 806.45 € HT** soit **56 167.74 € TTC**

Lot n° 4 : MENUISERIE EXTERIEURE -SERRURERIE

Attributaire : entreprise ARRIBOT AROM – ZA Le Barrail – 47310 BRAX
Montant : **13 736.04 € HT** soit **16 483.25 € TTC**

Lots n° 5 : PLATRERIE -FAUX PLAFONDS- MENUISERIE INTERIEURE

Attributaire : Entreprise HEURTER – 180 Chemin de Bernata – 47200 FOURQUES SUR GARONNE
Montant : **32 890.90 € HT** soit **39 469.08 € TTC**

Lot n° 6 : CVC

Attributaire : Entreprise DUPLAN – 37 rue Tarride – 47400 TONNEINS
Montant : **23 429.58 € HT** soit **28 115.50 € TTC**

Lot n° 7 : ELECTRICITE

Attributaire : Entreprise INEO – Rue Jean Perrin – Parc industriel – 33600 PESSAC
Montant : **19 000.00 € HT** soit **22 800.00 € TTC**

Lot n° 8 : CARRELAGE

Attributaire : Entreprise CAPSTYLE – 3 rue d'Escanteloup – 47200 MARMANDE
Montant : **10 823.00€ HT** soit **12 987.60 € TTC**

Lot n° 9 : PEINTURE SIGNALÉTIQUE

Attributaire : Entreprise DUTREY MIDI DECO – 57 Boulevard Scalingier – 47000 Agen
Montant : **9 060.00 € HT** soit **10 872.00 € TTC**

Lot n° 10 : DESAMIANTAGE

Attributaire : Entreprise PROMPT DESAMIANTAGE – 22 rue Saint Georges – 24400 MUSSIDAN
Montant : **7 890.00 € HT** soit **9 468.00 € TTC**

- décide qu'il y aura possibilité d'avenants au fur et à mesure des travaux,

Les dépenses afférentes seront imputées à l'article 2131 « construction – autres bâtiments publics »

Le Maire est chargé de signer tous les documents nécessaires au présent marché public et autres documents complémentaires obligatoires pour mener à bien ce dossier.

DIVERS

- Remerciement à l'entreprise Vilas : qui a enlevé l'arbre qui poussait sur le mur en hauteur, de l'Eglise St Cirice .
- Réunions commissions finances : préparation du Budget primitif 1^{ère} et 2^{ème} semaine de février

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h